

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identité du produit

Super Sculpey Living Doll

Autres noms

ZSLD1, ZSLD3, ZSLD4, Super Sculpey Living Doll

Identificateur de formule unique

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues et utilisations déconseillées

Matériau de modelage durcissant au four pour les loisirs. Produit artisanal, pas un jouet.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Polyform Products Company, Inc.

Adresse européenne ::

Polyform Products Company

Suite 8521

Oude rielseweg 11

5032 SH Tilburg

Nederland

Adresse aux États-Unis:

Polyform Products Company, Inc.

1901 Estes Ave

Elk Grove Village, IL 60007

USA

Service clientèle: Polyform Products Company, Inc.

For: Nederland

+31 85 064 3941

For: US

+1 847-427-0020

info@polyformproducts.com, www.sculpey.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Secours

Téléphone No

+31 85 064 3941

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Toxicité aquatique (aiguë),  
catégorie 3; H402

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique

(chronique), catégorie 3;  
H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la réglementation (CE) N° 1272/2008

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### [Prévention]:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

### [Réponse]:

P332+313 EN CAS D'IRRITATION CUTANÉE: consulter un médecin.

### [Stockage]:

Pas de déclarations de stockage

### [Disposition]:

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

## 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

# 3. Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances présentant un danger selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP / GHS], elles sont répertoriées ci-dessous.

| Ingrédient/Désignations chimiques                                                                | Poids %  | Classification CE N° 1272/2008                                                                           | Remarques *                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Oxyde de zinc<br>Numéro CAS: 0001314-13-2<br>Numéro CE 215-222-5<br>Numéro d'index: 030-013-00-7 | 1.0 - 10 | Toxicité aquatique (aiguë),<br>catégorie 1; H400<br>Toxicité aquatique (chronique),<br>catégorie 1; H410 | Facteur M aigu: 1<br>Facteur M chronique: 1 |

<sup>^</sup>CLP 31 EC No. 1272/2008 1.1.3.1.

\*PBT/vPvB - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

# 4. Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

### Généralités

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la

|                              |                                                                                                                                              |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                              | personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.                                                |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.               |
| <b>Ingestion</b>             | En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.                                |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Résumé** Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.

**Contact avec la peau** Provoque une légère irritation cutanée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Remarques au médecin** Traiter de manière symptomatique

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO<sup>2</sup>, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou ramasser.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles: Pas de données disponibles

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Exposition   |               |           |                                                                                                          |
|--------------|---------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° CAS       | Ingrédient    | La source | Valeur                                                                                                   |
| 0001314-13-2 | Oxyde de zinc | OSHA      | TWA 5 mg/m <sup>3</sup> (fume) TWA 15 mg/m <sup>3</sup> (total dust) TWA 5 mg/m <sup>3</sup> (resp dust) |
|              |               | ACGIH     | TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>                                                      |
|              |               | NIOSH     | 10 mg/m <sup>3</sup> STEL (fume)                                                                         |
|              |               | National  | 5 mg/m <sup>3</sup> TWA [VME] (fume); 10 mg/m <sup>3</sup> TWA [VME] (dust)                              |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Respiratoire

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

#### Yeux

Lunettes de sécurité de protection recommandées

#### Peau

Gants de protection recommandés.

#### Contrôles d'ingénierie

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

#### Autres pratiques de travail

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                                  |                                                    |                       |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Aspect</b>                                                                    | Couleur: Argile                                    | État physique: Solide |
| <b>Odeur</b>                                                                     | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Seuil olfactif</b>                                                            | Non déterminé                                      |                       |
| <b>pH</b>                                                                        | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Point de fusion / point de congélation (°C)</b>                               | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b>                | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Point d'éclair</b>                                                            | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                                        | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                                              | n'est pas applicable                               |                       |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | <b>Limite inférieure d'explosivité:</b> Non mesuré |                       |
|                                                                                  | <b>Limite supérieure d'explosivité:</b> Non mesuré |                       |
| <b>Tension de vapeur (Pa)</b>                                                    | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                         | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Densité</b>                                                                   | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                                                     | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)</b>                       | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>                                      | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Température de dégradation (°C)</b>                                           | Non mesuré                                         |                       |
| <b>Viscosité (cSt)</b>                                                           | Non mesuré                                         |                       |

### 9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de données disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas de données disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

| Ingrédient                  | Oral LD50,<br>mg / kg                 | Cutané LD50,<br>mg / kg       | Inhalation<br>Vapeurs LC50,<br>mg / L / 4<br>heures | Inhalation<br>poussières /<br>brouillard<br>CL50,<br>mg / L / 4<br>heures | Inhalation<br>gaz CL50,<br>ppm |
|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Oxyde de zinc - (1314-13-2) | > 5,000.00, Rat<br>- Catégorie:<br>NA | Pas de données<br>disponibles | Pas de données<br>disponibles                       | 5.70, Rat -<br>Catégorie: 5                                               | Pas de données<br>disponibles  |

#### Données sur la cancérogénicité

| N° CAS       | Ingrédient    | La<br>source | Valeur                                                                     |
|--------------|---------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 0001314-13-2 | Oxyde de zinc | OSHA         | Cancérogène réglementé: Non;                                               |
|              |               | NTP          | Connu: Non; Prémsumé: Non;                                                 |
|              |               | CIRC         | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |
|              |               | ACGIH        | ---                                                                        |

| Classification                               | Catégorie | Description du danger |
|----------------------------------------------|-----------|-----------------------|
| Toxicité Aiguë - Orale                       | ---       | Non applicable        |
| Toxicité Aiguë - Cutanée                     | ---       | Non applicable        |
| Toxicité Aiguë - Inhalation                  | ---       | Non applicable        |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | ---       | Non applicable        |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | ---       | Non applicable        |
| Sensibilisation respiratoire                 | ---       | Non applicable        |
| Sensibilisation cutanée                      | ---       | Non applicable        |

|                                                                       |     |                |
|-----------------------------------------------------------------------|-----|----------------|
| Mutagenicité sur les cellules germinales                              | --- | Non applicable |
| Cancérogénicité                                                       | --- | Non applicable |
| Toxicité pour la reproduction                                         | --- | Non applicable |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  | --- | Non applicable |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | --- | Non applicable |
| Danger par aspiration                                                 | --- | Non applicable |

#### 11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Écotoxicité aquatique

| Ingrédient                  | 96 hr LC50 poisson, mg/L | 48 hr EC50 crustacés, mg/L | ErC50 algues, mg/L | 3hr IC50 bactéries mg / l | Biodégradabilité % |
|-----------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Oxyde de zinc - (1314-13-2) | Non disponible           | >100.00, Daphnia magna     | Non disponible     | ---                       | ---                |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

## 14. Informations relatives au transport

|                                                                                                           | ADR/RID                                                                           | IMO / IMDG (transport maritime)                                   | ICAO/IATA                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                                                                   | Non réglementé                                                                    | Non réglementé                                                    | Non réglementé                                                      |
| <b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>                                                           | Non réglementé                                                                    | Non réglementé                                                    | Non réglementé                                                      |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                                        | <b>Classe de danger DOT:</b> Non applicable<br><b>Sous-classe:</b> Non applicable | <b>IMDG:</b> Non applicable<br><b>Sous-classe:</b> Non applicable | <b>Classe:</b> Non applicable<br><b>Sous-classe:</b> Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                                                                           | Non applicable                                                                    | Non applicable                                                    | Non applicable                                                      |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                                                                 |                                                                                   |                                                                   |                                                                     |
| <b>IMDG</b>                                                                                               | Polluant marin: Non;                                                              |                                                                   |                                                                     |
| <b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                        | n'est pas applicable                                                              |                                                                   |                                                                     |
| <b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b> | N'est pas applicable                                                              |                                                                   |                                                                     |

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

#### Législation nationale

Une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977) doit être envisagée pour les produits contenant des solvants organiques et si l'application par pulvérisation est possible. Les tableaux des maladies professionnelles no. 84 "Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel".

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## 16. Autres informations

Date de révision de la  
fiche signalétique 6/8/2022

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis de non-responsabilité : les informations présentées ici sont fournies à titre de guide pour ceux qui manipulent ou utilisez ce produit. Des pratiques de travail sûres doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec matériaux. Il est important que l'utilisateur final prenne une décision concernant la l'adéquation des procédures de sécurité employées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin de la FISPQ